



Fédération française des sociétés d'éleveurs de gallinacés et de palmipèdes  
**« Fédération Française de Volailles – FFV »**

Membre de la Société Centrale d'Aviculture de France – SCAF – Reconnue d'utilité publique

---

## **RÈGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DU « COQ D'OR » de la FFV**

La FFV a mis en place une distinction appelée « COQ D'OR » destinée à récompenser ou honorer des personnes méritantes dans le domaine de l'élevage des volailles, des gallinacés ou des palmipèdes ; sont principalement concernés, les éleveurs sélectionneurs, les dirigeants d'associations et les juges de la catégorie volailles. À titre exceptionnel, des personnalités françaises ou étrangères ayant rendu des services éminents pourront être concernées. Cet insigne est accompagné d'un diplôme d'honneur mentionnant les noms et qualités des récipiendaires.

Les candidatures seront proposées à l'aide d'un formulaire spécial par :

- Les clubs ou associations adhérentes à la FFV
- Le comité ou conseil d'administration de la FFV
- L'Association Nationale des Juges Avicoles (ANJA)
- La SCAF, les fédérations, régions, unions, groupements ou associations d'aviculture françaises...

Les personnes distinguées seront/devront :

- Être âgées d'au moins 30 ans
- Avoir un minimum de 10 années d'activités avicoles

Les demandes seront examinées par le conseil d'administration ou la commission des récompenses de la FFV, si elles sont accordées, une somme de 25 € devra être acquittée par le demandeur (+ les frais de port éventuels). En cas de refus, le motif en sera notifié au demandeur.

---



Fédération française des sociétés d'éleveurs de gallinacés et de palmipèdes  
**« Fédération Française de Volailles – FFV »**

Membre de la Société Centrale d'Aviculture de France – SCAF – Reconnue d'utilité publique

**PROPOSITION POUR L'ATTRIBUTION DU « COQ D'OR »**

Nom de l'organisme demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse, email et téléphone de la personne de contact : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Personne concernée par la proposition d'obtention d'un « Coq d'Or » de la FFV :**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Année d'entrée (estimée) dans le mouvement avicole : \_\_\_\_\_

Éleveur de : volailles - palmipèdes - lapins - pigeons (rayer ce qui ne convient pas)

Participation aux expositions : oui / non

Poste(s) et fonction(s) avicole(s)/associative(s) occupé(s) avec durée : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Distinction(s) nationale(s) déjà obtenue(s) : \_\_\_\_\_

Date et signature du président de l'organisme demandeur :

Formulaire à adresser au responsable des distinctions de la FFV :

Lionel SCHNEIDER, 12 Rue Saint Paul, 57220 OTTONVILLE - lionel-schneider@hotmail.fr - 06 71 34 52 62

**Décision de la FFV**

Date de décision/délibération : \_\_\_\_\_

Accord      décision notifiée ?      Règlement 25 € fait ?

Refus      motif ? \_\_\_\_\_